



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le six du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à huis clos, dans la salle du Conseil Municipal, afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 29/09/2020

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Conseillers municipaux.

Excusés : Jacques DURIEU, qui donne pouvoir à Monsieur Aimé DUQUENNE

Secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES

DELIBERATION N° 2020-22 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC METROPOLITAIN – RAPPORT ANNUEL – EXERCICE 2018

L'article L.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour le Maire de présenter au conseil municipal en séance publique, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport a été adopté par le conseil métropolitain le 11 octobre 2019 (délibération n°19 C 0651), après interrogation de la Commission Consultative des usagers des services publics locaux.

En application de l'article L. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente et procède à la communication de ce rapport au conseil municipal pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal certifie avoir pris acte de l'information qui lui en a été faite concernant le rapport repris ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Olivier TURPIN

